

Mercredi 14 juin 2017 - Manifestation conjointe



LES CANARDS



EN COLERE

Plus le

temps

passé...

plus

l'ardoise

de l'État

s'allonge !

indemnisations
grippe aviaire 2016 :
non soldées

indemnisations
pertes 2017 :
en attente de versement

aides bio 2015 :
non soldées

aides bio 2016 :
non soldées

aides PAC 2015/2016 :
non soldées

L'ÉTAT EST MAUVAIS PAYEUR

*mais n'hésite pas à réclamer son dû par voie
d'huissier (impôts, charges sociales,...)*

Les éleveurs avicoles du Sud-Ouest **N'ONT PLUS DE REVENU DEPUIS 194 JOURS !**

Pour l'ensemble des aviculteurs, nous exigeons :

- le versement immédiat des indemnités 2015/2016
- l'indemnité du vide sanitaire 2017 avant fin août
- l'adaptation des mesures de biosécurité coûteuses et dictées par le CIFOG (Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras) en fonction de la taille et du contexte de chaque élevage
- la mise en place de la vaccination : nos élevages ne pourront pas supporter un nouvel épisode de grippe aviaire

Dans le cas où de nouvelles mesures d'abattage seraient décrétées, nous demandons également le paiement immédiat des animaux abattus et le versement d'une indemnité de survie égale au SMIC pendant toute la durée du vide sanitaire en attendant l'indemnité définitive.

Pour l'ensemble des agriculteurs, nous exigeons :

- le solde de toutes les aides dues avant fin juillet, au titre de 2015 et 2016 (aides BIO, aides couplées,...)
- la fin des reports des versements d'une année sur l'autre : toutes les aides de l'année précédente doivent être soldées à la date du dépôt des dossiers PAC de l'année en cours
- la suspension, jusqu'en 2020, de l'évolution constante de la réglementation qui est aujourd'hui la cause principale des retards de paiement.